

GUIDE DE TOURNÉE

SAISON 2026-2027

En route vers la nouvelle saison du
CAM en tournée!



Depuis 1983, grâce au programme *CAM en tournée*, des milliers d'artistes, organismes et collectifs artistiques ont franchi les portes de l'une des salles des **Maisons de la culture de Montréal (MCM)** et de l'**Association des diffuseurs culturels de l'Île de Montréal (ADICiM)** pour présenter leurs créations, partout sur l'île de Montréal.

POUR UNE TOURNÉE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

- › Respecter les paramètres techniques ainsi que les **horaires de montage/démontage** et d'entrée en salle que vous avez déterminés avec les diffuseurs et les équipes techniques des lieux d'accueil
- › Respecter les **normes de visibilité** dans toutes vos communications
- › Communiquer avec l'équipe du CAM **en cas de changements ou d'imprévus** survenus avec les agent·e·s, le personnel technique ou tout autre employé·e du diffuseur
- › Mettre à jour les informations de contact dans votre profil ORORA ainsi que dans le **fichier des fournisseurs** de la Ville de Montréal
- › Prendre connaissance du **cadre de référence** avant de commencer votre tournée et vous y référer au besoin

NORMES DE VISIBILITÉ

- › Les organismes, collectifs artistiques ou individus soutenus dans le cadre du *CAM en tournée* doivent mentionner la contribution du Conseil dans leurs divers outils de communication
- › Merci de respecter les lignes directrices présentées dans le document intitulé **Normes de visibilité | CAM en tournée 2026-2027** lors de la production ou la diffusion d'outils de promotion imprimés ou numériques reliés au projet soutenu
- › Les projets retenus et diffusés par les Maisons de la culture de Montréal seront également mis en ligne dans la section «**Calendrier**» du site de la Ville de Montréal. Les informations promotionnelles fournies dans le cadre de votre demande (photos, descriptifs...) seront envoyées directement par le CAM aux diffuseurs

ENTENTES

Vous devrez signer une entente avec chacun des représentant·e·s des lieux d'accueil au moins 30 jours avant la date de la représentation prévue, afin d'être protégé·e en cas de modification ou d'annulation. Pour chaque représentation, le public cible et la jauge maximale du lieu de diffusion devront être précisés. Les partenaires de diffusion vous fourniront le modèle.

- › **Inscrire un rappel à votre calendrier pour chaque représentation et communiquer avec l'équipe du CAM si le contrat n'est pas signé au moins 30 jours à l'avance par l'un des partenaires de diffusion**

VERSEMENTS

La subvention du CAM vous sera versée en deux temps :

- › 80 % de la subvention, au plus tard 30 jours avant la première représentation
- › 20 % suite à la réception de votre rapport final

Le cachet du diffuseur (+ taxes) vous sera payé en un seul versement :

- › à la date convenue dans les ententes signées avec chaque diffuseur

Attention

- › Pour recevoir vos paiements, un numéro de fournisseur de la Ville de Montréal est nécessaire
- › S'il s'agit de votre première subvention du CAM, vous devrez vous inscrire au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal. **Voici la marche à suivre**
- › Le versement de votre subvention par le CAM et le paiement des cachets par les diffuseurs seront effectués sous le nom «*Ville de Montréal*». Il est de votre responsabilité d'être à l'affût des transactions bancaires

RAPPORT FINAL

À la fin de votre tournée, vous devrez soumettre un rapport final dans votre dossier ORORA et y joindre un budget avec les données financières réelles.

DOCUMENTS IMPORTANTS POUR VOTRE TOURNÉE

Consulter la page [Documents et matériel – CAM en tournée](#) pour accéder aux fichiers ci-dessous.

- › **Cadre de référence**
- › **Normes de visibilité | CAM en tournée 2026-2027**
- › **Coordonnées des diffuseurs des MCM et ADICiM**

CONTACTS

Karine Gariépy

Directrice adjointe – Tournée, diffusion et résidences

Lynn St-Germain

Chargée de projets – tournées et initiatives territoriales

camentournee@montreal.ca